

Séance du 20 avril 2026



L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT AVRIL, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Nathanaël DUFFIT MENARD,

Approbation du procès-verbal

- Séance du conseil municipal du 25 février 2026 : approuvé par 28 voix pour et 1 abstention
- Séance du conseil municipal du 27 mars 2026 : Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2026 : approuvé à l'unanimité, en y incluant les ajouts tels qu'apparaissant ci-dessous :

*Observations approuvées au conseil municipal du 20 avril 2026 :

Madame Agathe IACOVELLI demande la rectification du procès-verbal sur deux points.

« Premier point :

En page 2, il n'est pas mentionné que j'ai posé une question avant le vote des adjoints. :

J'ai en effet demandé si tous les adjoints étaient de Trévoux.

Monsieur le Maire m'a répondu qu'il me répondrait lors des questions diverses. J'ai alors précisé que cette information pouvait avoir une incidence sur le vote. Cet élément est important et doit donc apparaître dans le procès-verbal.

Deuxième point :

En page 4, lors des questions diverses, j'ai reposé la question de savoir si tous les adjoints étaient de Trévoux, en précisant que si j'avais eu la réponse avant le vote, cela aurait pu influencer celui-ci. Cette précision n'apparaît pas dans le procès-verbal et je souhaite qu'elle soit ajoutée. J'ai également demandé si le fait de posséder un garage ou un box à Trévoux pouvait être considéré comme une habitation, ou comme une activité professionnelle. En effet, il a été répondu que les personnes concernées étaient soit des habitants, soit des professionnels, soit des personnes ayant une habitation à Trévoux. Or, un garage ou un box ne constitue ni une habitation, ni une activité professionnelle. Je souhaite donc que ma question soit retranscrite plus précisément, afin que le procès-verbal reflète fidèlement le sens de mon intervention et des échanges qui ont suivi. »

2026 20 04 DG 029 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ART L 2122-22 DU CGCT)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

2026 20 04 DG 030 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN (SIEA)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE :**

En qualité de membres titulaires :

Amina LEGHNIDER
Thierry GROSSAT
Adrien LASSERRE

En qualité de membres suppléants :

Alice PERINET
Louanne BAUDUIN
Kevin GAREL
Claude RAVOUX
Thomas IGLESIS

2026 20 04 DG 031 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN (SPLALEC AIN)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

1 – Désignation du représentant :

Est désigné comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL ALEC AIN :

- **Thomas IGLESIS**

2 – Désignation du représentant délégué à l'Assemblée spéciale :

Est désigné comme représentant permanent aux fins de représenter le conseil municipal, au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'Administration de la SPL ALEC de l'Ain :

- **Thomas IGLESIS**

3 – Autorisation des fonctions :

Autorise **Thomas IGLESIS**, représentant à l'Assemblée Spéciale, désigné(e) ci-dessus à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées dans le cadre de son mandat, et notamment les fonctions de Président de l'Assemblée Spéciale et/ou de représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

4 – Durée du mandat :

Le mandat du représentant de la collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales prend fin avec celui de l'Assemblée qui l'a désigné.

5 – Transmission :

La présente délibération sera :

- Transmise à Monsieur le préfet de l'Ain au titre du contrôle de légalité ;
- Notifiée au secrétariat juridique de la SPL ALEC AIN.

2026 20 04 DG 032 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 oppositions

➤ **DESIGNE** les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs suivants :

CONSEILS D'ADMINISTRATION			
LYCÉE		CONSEIL DE SURVEILLANCE HOPITAL	CONSEIL DE VIE ARC EN CIEL
Titulaires	Suppléants	Coraline DEBONO	Vanessa CHEKKI
Louanne BAUDUIN Flavie CHOLLET-GARNIER	Guillaume NOYER Alice PERINET		

ASSOCIATIONS		
OGEC LA SIDOINE		CA VAL HORIZON
Guillaume NOYER		Rabia VERRI Flavie CHOLLET- GARNIER Emilie CAMUS
CNAS	PLUS BEAUX DETOURS	
Alice PERINET	Emilie CAMUS	

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs suivants :

MAISON DES CEDRES
Coraline DEBONO Florence MICHAUD Rodolphe NICOT Agathe IACOVELLI

2026 20 04 DG 033 DESIGNATION DES MEMBRES ELUS A LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales

- **DESIGNE** les membres élus suivant à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

Adrien LASSERRE
Vanessa CHEKKI
Lionnel BOULAY
Benjamin BRION
Amina LEGHNIDER
Anabela MACHADO BORGES
En qualité de **membres titulaires**

Coraline DEBONO
Thierry GROSSAT
En qualité de **membres suppléants**

2026 20 04 DG 034 FIXATION ET DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la proposition à la majorité des membres présents, **par un vote à main levée.**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu les articles L 123-4, L 123-5, L 123-6, R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

- **FIXE** la composition du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ainsi :
8 membres élus et 8 membres nommés
- **DESIGNE** les membres élus suivant au centre communal d'action sociale (CCAS) :

Coraline DEBONO Vice-Présidente

Rabia VERRI

Alice PERINET

Florence MICHAUD

Vanessa CHEKKI

Guillaume NOYER

Anabela MACHADO BORGES

David RUSSO

2026 20 04 DG 035 CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les commissions proposées,

Vu les candidatures aux commissions municipales,

- **VOTE** la création des 11 commissions communales suivantes :

Finances

Démocratie participative

Transition écologique

Voirie et mobilité

Vivre ensemble / Cadre de vie / Attractivité du territoire

Éducation, enfance et jeunesse

Cohésion sociale / Logement

Culture et arts

Santé / Handicap / Seniors / Solidarité

Sport et Vie associative

Urbanisme, patrimoine

- **ELIT** les membres suivants aux commissions municipales :

<p style="text-align: center;">FINANCES</p> <p>Denis BIDAULT Vice-Président Patrick CHARRONDIERE Alice PERINET Coraline DEBONO Amina LEGHNIDER Clément BENITAH Denis BIDAULT Thierry GROSSAT Adrien LASSERRE</p>	<p style="text-align: center;">COHESION SOCIALE</p> <p>Rabia VERRI Vice-Présidente Coraline DEBONO Flavie CHOLLET-GARNIER Alice PERINET Florence MICHAUD Benjamin BRION Anabela MACHADO BORGES Denis BIDAULT</p>
<p style="text-align: center;">SPORT ET VIE ASSOCIATIVE</p> <p>Louanne BAUDUIN Vice-Président Benjamin BRION Claude RAVOUX Guillaume NOYER Flavie CHOLLET-GARNIER Clément BENITAH Florian AGUETTAZ David RUSSO</p>	<p style="text-align: center;">VIVRE ENSEMBLE / CADRE DE VIE / ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</p> <p>Emilie CAMUS Vice-Président Kévin GAREL Louanne BAUDUIN Margaux CANDILLON Clément BENITAH Patrick CHARRONDIÈRE Monique BERAUD Agathe IACOVELLI David RUSSO</p>
<p style="text-align: center;">URBANISME ET PATRIMOINE</p> <p>Lionnel BOULAY Vice-Président Coraline DEBONO Emilie CAMUS Rodolphe NICOT Margaux CANDILLON Claire TOURNIER Clément BENITAH Thierry GROSSAT Florian AGUETTAZ</p>	<p style="text-align: center;">TRANSITION ECOLOGIQUE</p> <p>Adrien LASSERRE Vice-Présidente Thomas IGLESIS Alice PERINET Emilie CAMUS Kévin GAREL Patrick CHARRONDIERE Thierry GROSSAT Florian AGUETTAZ</p>
<p style="text-align: center;">EDUCATION ENFANCE ET JEUNESSE</p> <p>Guillaume NOYER Vice-Présidente Flavie CHOLLET-GARNIER Vanessa CHEKKI Clément BENITAH Louanne BAUDUIN Alice PERINET Benjamin BRION Agathe IACOVELLI Denis BIDAULT</p>	<p style="text-align: center;">DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</p> <p>Claude RAVOUX Vice-président Monique BERAUD Emilie CAMUS Amina LEGHNIDER Guillaume NOYER Patrick CHARRONDIERE Benjamin BRION David RUSSO Denis BIDAULT</p>
<p style="text-align: center;">VOIRIE ET MOBILITE</p> <p>Adrien LASSERRE Vice-président Lionnel BOULAY Thomas IGLESIS Amina LEGHNIDER Alice PERINET Patrick CHARRONDIERE Denis BIDAULT Thierry GROSSAT</p>	<p style="text-align: center;">CULTURE ET ARTS</p> <p>Clément BENITAH Vice-président Thomas IGLESIS Rabia VERRI Amina LEGHNIDER Alice PERINET Margaux CANDILLON Anabela MACHADO BORGES David RUSSO</p>

<p><u>SANTE / HANDICAP/ SENIORS / SOLIDARITE</u></p> <p>Coraline DEBONO Vice-Présidente Vanessa CHEKKI Benjamin BRION Claude RAVOUX Guillaume NOYER Alice PERINET Anabela MACHADO BORGES Denis BIDAULT</p>	
---	--

2026 20 04 DG 036 CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Nombre liste(s) proposée(s) : 1 (une) liste commune majorité et minorité

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la **représentation proportionnelle au plus fort reste**.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la proposition à la majorité des membres présents, **par un vote à main levée**.

- **DECIDE** de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **PROCLAME** élus les membres titulaires et membres suppléants suivants :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES		
Président : Nathanaël DUFFIT MENARD		
Titulaires Liste pour majorité	Suppléants Liste pour majorité	Titulaires Liste pour minorité
Alice PERINET Claude RAVOUX Lionnel BOULAY Flavie CHOLLET-GARNIER	Adrien LASSERRE Claire TOURNIER Coraline DEBONO Guillaume NOYER	Thierry GROSSAT
		Suppléants Liste pour minorité
		Florian AGUETTAZ

2026 20 04 DG 037 CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Nombre de liste(s) présentée(s) : 1 (une) liste commune majorité et minorité

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la **représentation proportionnelle au plus fort reste**.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission de délégation de services publics doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la proposition à la majorité des membres présents, **par un vote à main levée**.

- **DECIDE** de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission de délégation de services publics à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **PROCLAME** élus les membres titulaires et membres suppléants suivants :

DSP (DELEGATION DE SERVICE PUBLIC)		
Présidents : Nathanaël DUFFIT MENARD		
Titulaires Liste pour majorité	Suppléants Liste pour majorité	Titulaires Liste pour minorité
Alice PERINET Claude RAVOUX Lionnel BOULAY Flavie CHOLLET-GARNIER	Adrien LASSERRE Claire TOURNIER Coraline DEBONO Guillaume NOYER	Denis BIDAULT
		Suppléants Liste pour minorité
		Agathe IACOVELLI

2026 20 04 DG 038 ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2026

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

En mairie, le 20 avril 2026

Acte publié le 22 avril 2026

Le Secrétaire de Séance,
Adrien LASSERRE

Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathanaël DUFFIT MENARD

